



Le conseil de quartier s'est déroulé en présence de :  
Monsieur Luc LADIRE Adjoint au Maire, référent du conseil de quartier,  
Monsieur Abdellah BENBETKA Adjoint au Maire aux transports, à l'économie sociale et durable et au tourisme,  
Khaled BEN MOHAMED, Adjoint au Maire référent du conseil de quartier était excusé,  
Monsieur Norbert BARON, Responsable administratif et technique du Syndicat Intercommunal de Chauffage Urbain de Choisy-Vitry (SICUCV),  
53 habitants étaient présents.

Année 2022 n° 4– 1er décembre 2022

Sommaire :

- 1– Quelles actions la Ville met en œuvre pour maîtriser les coûts du chauffage
- 2– Questions diverses

Le conseil de quartier est ouvert à tous les habitants du quartier. Outil de démocratie, c'est un lieu d'information, de concertation, de proposition et d'initiative qui permet de développer ou restaurer les liens sociaux dans le quartier en assurant des solidarités et en animant la vie citoyenne par l'information et les débats menés. Il participe à la construction de la décision, qui demeure, au final de la responsabilité du conseil municipal. Il permet d'interpeller les élus et l'administration municipale qui s'engagent à donner une réponse motivée, positive ou négative, aux demandes formulées lors des conseils de quartier.

## Quelles actions la Ville met en œuvre pour maîtriser les coûts du chauffage

Monsieur Luc Ladire introduit la séance :

*« Le travail d'anticipation que la municipalité a mené depuis 2015 en privilégiant l'adhésion de la ville au réseau de chauffage urbain et en négociant un contrat protégé des fluctuations des prix de l'énergie jusqu'en 2025, permet aujourd'hui de protéger une grande partie des habitants de Vitry de la hausse des tarifs du chauffage qui vient aggraver encore la situation des plus précaires.*

*Non seulement ce mode de chauffage répond à une volonté de participer à une transition écologique, mais il garantit une véritable protection face à l'envolée des coûts de l'énergie. Monsieur Baron responsable du Syndicat intercommunal de Chauffage Urbain, présent ce soir, va vous en présenter les avantages.»*

Un réseau de chaleur, également appelé réseau de chauffage urbain, est un chauffage central à l'échelle d'une ville. Il permet d'alimenter des bâtiments (privés, publics, industriels) en chauffage, en eau chaude sanitaire ou en process (pour l'industrie : vapeur, eau surchauffée,...).

Le réseau produit et distribue de la chaleur sous forme de vapeur d'eau surchauffée ou d'eau chaude. Les sources d'énergie utilisées pour produire la chaleur sont diverses : gaz naturel, énergies locales et renouvelables issues de la valorisation des déchets ménagers, biomasse (bois, etc...), biogaz, solaire, géothermie ou encore récupération de la chaleur des eaux usées.

**Les réseaux de chaleur présentent de nombreux avantages** : le confort et la sécurité du réseau de chaleur pour ses usagers, la fiabilité des installations, la simplicité de son fonctionnement, la compétitivité et la stabilité des coûts grâce à un bouquet énergétique varié composé pour partie d'énergies locales et renouvelables. Autre atout majeur, l'utilisation d'énergies renouvelables et de récupération permet de limiter le rejet dans l'atmosphère de centaines de milliers de tonnes de CO2 chaque année.

**Fiabilité** : La chaleur est diffusée en continu, 24 heures sur 24, dans tous les bâtiments du réseau. Plusieurs chaudières alimentent le réseau et peuvent se relayer pour garantir une continuité de service. Une disponibilité de service et de dépannage est assurée 365 jours par an et 24 heures sur 24 par les équipes de CVD.

L'absence de chaudière et de stocks de combustibles dans les immeubles élimine les risques d'incendie et les nuisances (bruit, odeurs, livraison des combustibles) et permet de disposer d'espaces supplémentaires à aménager pour le bien-être des usagers.

### **Une solution économique :**

Recourir à des sources d'énergie différentes permet de les arbitrer entre elles en fonction des prix de marché mais aussi d'optimiser et de réduire leur coût global. Décorrélé des fluctuations du prix des énergies fossiles, le coût est calculé de façon proportionnelle à la part des énergies renouvelables disponibles localement. La stabilité des prix de vente de la chaleur livrée est d'autant plus importante que la part des énergies renouvelables sur le réseau est élevée. L'utilisation de plus de 50 % d'énergies renouvelables et de récupération permet par ailleurs d'accéder à un taux de TVA de 5,5 %. Sur le territoire le réseau est alimenté à 65% par des énergies renouvelables.

Enfin, avec les réseaux de chauffage urbain, il est possible de mettre en commun les équipements de production, le personnel d'exploitation et les prestations de maintenance pour fournir aux usagers une énergie au meilleur coût possible.

Le réseau de chaleur de CVD constitue pour la collectivité un outil dédié à sa politique de transition énergétique et d'urbanisation du territoire. Les coûts de fourniture de chaleur et leurs indexations sont négociés et formalisés avec l'autorité déléguée. C'est la garantie pour tous les usagers d'un tarif performant et d'une égalité de traitement. La commission consultative des services publics locaux examine les rapports d'activité du réseau de chaleur et assure le respect de la transparence auprès des usagers.

## **Le réseau est alimenté à 65% par des énergies renouvelables et de récupération**



## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Luc Ladire souhaite faire un point sur la SAIMV (SA Immobilière du Moulin Vert): L'élu à l'habitat a rencontré Monsieur Grandclerc le Directeur Général de la SAIMV et ce dernier a proposé de revenir prochainement vers les habitants pour faire part des avancées du projet. Par ailleurs les services de Monsieur Ladire très vigilants sur le suivi de l'opération constatent que le projet semble bien engagé et conforme aux annonces faites auprès des habitants. Des locataires présents au conseil souhaitaient avoir des précisions sur le calendrier des opérations. Monsieur Ladire leur a répondu que tous les détails seront abordés avec les représentants de la SAIMV lors d'une prochaine rencontre.

### **Entreprise Qualipel centre d'appel, sous traitant de Free, 61 rue Julian Grimau :**

Des habitants annoncent que cette entreprise va fermer son site sur Vitry. Plus de 60% des salariés étaient de Vitry et du Val de Marne. Ce site devrait fusionner avec celui de Paris dans le 8ème arrondissement. Cela va entraîner des licenciements et un temps de déplacement conséquent pour beaucoup de les salariés dont l'emploi sera préservé. Quelles actions les élus de la Ville prévoient-ils ? Que va devenir l'antenne relais ?

**Réponse :** *Monsieur Ladire informe que la CGT accompagne les travailleurs de ce site. Les élus de la Ville sont mobilisés auprès d'elle et des employés de Qualipel. Il est possible de connaître les différentes actions qui seront mises en place, auprès de la section CGT de Vitry sur Seine située à la Bourse du Travail (1 rue Germain Defresne 01 43 91 17 60). Ainsi les habitants de Vitry pourront, s'ils le souhaitent, les soutenir dans leur lutte.*

*Monsieur Benbetka précise que l'antenne devrait rester sur le site car il est toujours très difficile de trouver un autre emplacement susceptible de l'accueillir. Des arrangements seront sans doute établis entre Free et les prochains utilisateurs du site.*

### **Site du CNRS entre la rue George Urbain et la rue Frédéric Mistral :**

Des habitants s'interrogent sur la nature des travaux qui sont en cours sur cette parcelle derrière le bâtiment du CNRS.

#### **Réponse :**

*La parcelle concernée n'est pas celle du CNRS mais juste derrière, sur la commune de Thiais. Le Maire de Thiais aurait donné un permis de construire sans avoir informé le Maire de Vitry alors que l'évacuation des eaux pluviales seront faites sur la propriété de la SAIMV à Vitry. Des prises de contacts sont en cours entre les services de la Ville de Vitry et ceux de la Ville de Thiais. La réponse sera complétée ultérieurement.*

### **En limite de Thiais et Vitry / rue Peau d'Ane.**

Des travaux de raccordement au chauffage urbain de la cité du Moulin vert sont en cours notamment sur Thiais. Ces travaux se poursuivent tard en soirée créant des nuisances sonores.

#### **Réponse :**

*La Direction de la voirie a été informée et procédera à un signalement auprès du maître d'œuvre de ces travaux.*

### **Rue de France.**

A plusieurs reprises les habitants du quartier ont remarqué que des vendeurs ambulants s'installaient rue de France au niveau de la Maison Sociale de la SAIMV. Une fois un vendeur de fromage et une autre fois un maraîcher.

**Réponse :** *Le service qui a en gestion l'occupation du domaine public sera saisi de cette question.*

### **Square Jean de La Fontaine :**

Les riverains du square font remarquer que l'élagage des arbres du square ne se fait plus aussi régulièrement qu'auparavant. Cet état de fait entraîne qu'un grand nombre de feuilles tombent dans leurs chéneaux et nécessite une intervention de professionnels pour les déboucher à chaque saison. Pourquoi ne peut-on pas, sur le côté mitoyen des habitations, élaguer les arbres afin d'empêcher ce type de nuisance et des frais conséquents pour les habitants ?

**Réponse :** *La Direction des Espaces Verts a été saisie et une opération d'élagage des arbres du square Jean de La Fontaine sera programmée en 2023.*

**Salle de la Chapelle :** *Des habitants membres d'une association ont souhaité réserver la salle du centre de quartier « La Chapelle » pour y faire un loto. Ils n'ont pas pu obtenir une réponse dans les délais qui leur auraient permis d'organiser cette rencontre car le mobilier nécessaire n'était pas disponible sur place.*

**Réponse :** *Monsieur Ladire explique que son secrétariat a dénoué la situation et que la salle pourra leur être prêtée ainsi que le matériel nécessaire à savoir le nombre de tables et de chaises requises.*

## Réponses aux questions du Conseil du 15 septembre 2022

### **Rue du Moulin Vert :**

- La sortie des véhicules du parking souterrain de la résidence du Moulin vert, 14 rue du moulin vert , n'est pas signalée aux automobilistes roulant vite sur cette sortie de ville. De plus aucun miroir permet d'améliorer la visibilité des personnes sortant de la résidence.

**Réponse :** *Les services de la Ville ne placent pas de miroirs sur les voies communales. Il conviendrait que les copropriétaires s'adressent au conseil Syndical de leur copropriété ou que les locataires s'adressent à leur bailleur afin de leur faire part de cette problématique. Les copropriétés et les bailleurs devront demander à la Ville une autorisation pour installer eux mêmes sur le domaine public un miroir afin d'assurer la sécurité des automobilistes qui sortent de leur résidence.*

- Les habitants souhaiteraient l'aménagement de places de stationnement sur le terrain vague dans la rue du Moulin vert; Sur ce même terrain est déposé un stock de bouteilles de gaz, vont-elles être enlevées ?

### **Réponse :**

*Ces terrains appartiennent à la société Grand Paris Aménagement qui est l'aménageur de la ZAC RN7/Moulin Vert. Il s'agit du dernier lot à commercialiser dans cette ZAC.*

- Des habitants souhaiteraient que la vitesse soit limitée à 30 km/h dans tout le quartier.

**Réponse :** *La Direction de la Voirie travaille a un plan de circulation global sur le quartier et la mise en place d'une zone trente étendue à l'ensemble du quartier devra se référer aux besoins du plan de circulation général.*

**Les élus et les personnes présentes au conseil ont arrêté la date de la prochaine rencontre au 9 mars 2023. Il a été décidé que la première partie de la rencontre sera consacrée à la prise de connaissances des actions de la Ville en faveur des personnes porteuses de handicap.**

***Les questions restées sans réponses sont en cours d'instruction dans les services compétents.  
Les réponses apparaîtront dans un prochain compte rendu.***